

**Indicateur n° 3-2 : Suivi du développement de la garde, collective et individuelle, d'enfants de moins de 3 ans sur la période 2009 - 2012**

Le Gouvernement a fixé l'objectif de création de 100 000 places en accueil collectif et de 100 000 enfants supplémentaires gardés par un assistant maternel sur la période 2009 - 2012. Le suivi de cet objectif est réalisé à travers les deux sous-indicateurs suivants.

**1<sup>er</sup> sous indicateur : nombre de places créées en accueil collectif depuis 2009**

Finalité : cet indicateur vise à mesurer le nombre de places créées en établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) au regard de l'objectif de création de 100 000 places, fixé par le gouvernement fixé pour la période 2009 - 2012 dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2009-2012 signée entre l'Etat et la CNAF.

Précisions sur le dispositif : l'objectif qui consiste à développer 100 000 places d'accueil collectif supplémentaires d'ici 2012 repose sur deux actions :

- la création de places physiques supplémentaires, ce qui correspond à la délivrance de nouveaux agréments par les services de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils généraux. Ainsi, au sein de l'objectif des 100 000 places d'accueil collectif supplémentaires, un peu plus de 60 000 places doivent correspondre à la création de places physiques nouvellement agréées par la PMI. Ces places sont issues des différents plans crèches : 16 000 places supplémentaires pour les anciens plans crèches créées avant la COG 2009-2012, 20 000 au titre du 7<sup>ème</sup> plan crèches, 10 000 places de crèches d'entreprise, 10 000 places « innovantes » issues du Plan espoir banlieue, de micro-crèche et de jardins d'éveil et 4 500 places dans les crèches hospitalières ;
- l'augmentation de la fréquentation par place, ce qui correspond à l'amélioration du taux d'occupation des places existantes et conduit à comptabiliser des équivalents places. Ainsi, au sein de l'objectif des 100 000 places d'accueil collectif supplémentaires d'ici 2012, un peu moins de 40 000 équivalents places doivent correspondre à l'augmentation de la fréquentation par place.

Résultats : le nombre de places créées correspond aux places d'accueil collectif financées par le fonds national d'action sociale (FNAS) de la CNAF réparties entre les places nouvelles agréées PMI issues des différents plans crèches et les « équivalents places » issues de l'optimisation de la fréquentation des places existantes :

	Objectif 2009	Réalisations 2009	Taux de réalisation 2009	Objectif cumulé 2009-2010	Réalisations cumulées 2009-2010*	Taux de réalisation 2010*	Objectif 2009-2012
<b>Nombre de places nouvelles</b>	12 460	<b>12 400</b>	99%	27 400	<b>24 820</b>	91%	<b>60 400</b>
<b>Augmentation de fréquentation par place (AFP)</b>	10 015	<b>8 175</b>	82%	19 940	<b>16 815</b>	84%	<b>39 600</b>

Source : CNAF. \* les données portant sur l'année 2010 sont susceptibles d'être modifiées.

Sur les deux années 2009 et 2010, 41 635 places d'accueil collectif ont été créées : 16 815 correspondent à une amélioration du taux d'occupation des crèches et 24 820 sont des places nouvelles. Parmi ces dernières, un peu moins de la moitié ont été créées dans le cadre des plans crèches, l'autre moitié correspondant à des places financées pour leur fonctionnement par la CNAF sans pour autant bénéficier des fonds d'investissement (soit hors plans crèches). L'objectif de création de places fixé pour l'année 2009 est atteint à 90 % (le taux est proche de 100 % pour la création de places physiques avec un financement de 12 400 nouvelles places et le taux avoisine les 80 % pour l'augmentation de la fréquentation par place avec un financement de 8 175 équivalents places). Fin 2010, l'objectif est atteint à 88 % (avec 12 425 nouvelles places financées et 8 640 équivalents places sur l'année 2010).

Construction de l'indicateur : les données sont issues des tables (MTEAJE) du système d'information de l'action sociale (SIAS) exploitables à différentes échéances (respectivement N+1 et N+2). Ainsi les données ne sont

définitives qu'en février N+2 pour les places en fonctionnement au 31 décembre N. Le tableau mensuel stratégique (TMS) fournit un indicateur avancé durant l'année N. Seuls sont pris en compte les agréments confirmés par la PMI et validés par les CAF.

L'augmentation de la fréquentation par place (AFP) résulte de l'accroissement du taux d'occupation et de l'assouplissement des normes en structures collectives. Concrètement, cela peut se traduire de deux manières : soit, à amplitude d'ouverture égale et à un nombre de places égal, par une augmentation du taux d'occupation des places (un même enfant occupe sa place plus longtemps ou plusieurs enfants occupent la même place à des heures différentes), soit, à nombre de places égal, par une augmentation de l'amplitude d'ouverture journalière ou annuelle de la structure (de ce fait, un même enfant peut être accueilli plus longtemps ou de nouveaux enfants peuvent bénéficier d'heures d'accueil). Cette stratégie d'optimisation porte sur les anciennes places qui ont achevé leur phase de montée en charge et sur les places qui ont ouvert l'année précédente et achèvent leur montée en charge. Ce volume d'heures supplémentaires facturées permet de calculer des « équivalents places ».

Précisions méthodologiques : le développement de 100 000 places d'accueil collectif est un objectif en valeur brute ; ce qui signifie qu'il est tenu compte uniquement des créations de places physiques ou d'équivalents places, mais pas des disparitions de places (fermetures temporaire ou définitive de crèches, retraits ou révision d'agrément). Par ailleurs, le champ retenu ici est celui des places financées en fonctionnement par une prestation de service enfance 0 - 6 ans (champ de la table MTEAJE). Pour ces deux raisons, les nombres de places nouvelles pour les deux années 2009 et 2010 affichés à cet indicateur diffèrent légèrement des écarts entre les stocks des années 2008 et 2009 d'une part et 2009 et 2010, d'autre part, présentés à l'indicateur de cadrage n° 7 (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sous indicateur). Ces derniers tiennent en effet compte des places supprimées puisqu'il s'agit d'un stock en fin d'année, ainsi que des places non financées par la prestation de service unique (PSU) comptabilisées dans l'enquête PMI qui n'apparaissent pas dans le système d'information de la CNAF.

**2<sup>ème</sup> sous indicateur : nombre d'enfants supplémentaires de moins de 3 ans accueillis par un assistant maternel depuis 2009**

Finalité : cet indicateur vise à mesurer le nombre d'enfants de moins de trois ans accueillis par un assistant maternel au regard de l'objectif d'accueil de 100 000 enfants supplémentaires, fixé par le gouvernement pour la période 2009-2012.

Résultats : le nombre d'enfants supplémentaires de moins de trois ans accueillis par un assistant maternel est estimé à partir de l'écart entre la moyenne annuelle du nombre d'enfants accueillis à chaque fin de mois de l'année N et celle de l'année précédente :

	Objectif 2009	Réalisations 2009	Taux de réalisation 2009	Objectif cumulé 2009-2010	Réalisations cumulées 2009-10	Taux de réalisation 2010	Objectif 2009-2012
<b>Nombre d'enfants supplémentaires de moins de 3 ans gardés par un assistant maternel</b>	25 000	21 170	85%	50 000	42 520	85%	100 000

Source : AcoSS/pajemploi.

En 2009 et 2010, 42 520 enfants supplémentaires ont été accueillis par un assistant maternel, soit un taux de réalisation pour l'année 2010 de 85 %. Sur l'année 2010, les assistants maternels ont accueilli en moyenne 584 525 enfants de moins de 3 ans, soit 3,8% de plus qu'en 2009 (21 350 enfants en plus). En 2009, ce sont 21 170 enfants supplémentaires qui avaient été accueillis par rapport à l'année précédente.

Construction de l'indicateur : les données sont basées sur les déclarations à PajeEmploi des parents employeurs d'assistants maternels qui perçoivent le « complément libre choix du mode de garde » pour l'emploi d'un assistant maternel dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Les données sont traitées par l'ACOSS.

Précisions méthodologiques : cet indicateur suit des enfants effectivement accueillis par un assistant maternel. Ainsi, les données diffèrent des celles sur les places potentielles de l'indicateur de cadrage n° 6, les places n'étant pas toujours occupées.